Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 89 (1960)

Heft: 2

Rubrik: La Journée européenne des écoles 1960

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Journée européenne des écoles 1960

Née en 1953 de l'initiative d'hommes de bonne volonté aux appartenances les plus diverses, la Journée européenne des Ecoles s'implanta rapidement dans plusieurs pays européens.

En 1959, 11 pays ont pris part au concours : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et trois cantons romands de la Suisse.

Ses promoteurs ont voulu faire coup double : attirer l'attention des jeunes sur l'unité du patrimoine culturel de l'Europe, sur la nécessité de mettre en commun ses ressources économiques et scientifiques ; d'autre part, intéresser les maîtres afin que, grâce à leur activité collective, l'école prenne une part active dans le domaine de l'intégration, et mette en lumière les bienfaits d'une vraie compréhension humaine.

Les moyens d'action

Tous les ans il est organisé plusieurs concours : de dessin, à l'usage des écoliers primaires ; de rédaction et de dissertation, pour les adolescents de 16 à 19 ans.

Placés sous le haut patronage des Ministères de l'Education nationale, ces concours bénéficient de l'appui des organismes officiels européens, tels que le Conseil de l'Europe et la CECA.

Bien que les thèmes envisagés soient communs et d'ailleurs établis par un Comité international, et que les concours soient insérés dans le cadre d'une Journée, les modalités de l'action pratique sont laissées à la libre appréciation des pays participants.

Les copies sont corrigées par des collaborateurs bénévoles et les noms des lauréats figurent au Secrétariat international, à Paris.

Au mois de juillet, lauréats et professeurs se réunissent, en une séance solennelle, soit à Bruges, soit à Strasbourg.

Grâce aux bourses qui sont décernées par les Communautés européennes, le Conseil de l'Europe ou les Ministères, il est possible d'envoyer nos jeunes dans tel ou tel pays y séjourner une dizaine de jours afin d'y connaître les ressources culturelles, les possibilités économiques et les moyens d'existence.

Organisation de la Journée européenne des écoles

Elle relève d'un Comité international que préside M. H. Brugmans, recteur du Collège d'Europe, à Bruges. Le Secrétariat, dont la fonction est de servir d'organe de coordination entre les comités nationaux, est assuré par M. Pierre Baudet.

Les comités nationaux comprennent des représentants du Mouvement européen, mais, avant tout, des membres du Corps enseignant de tous les degrés et de tous les grades. Depuis sa création, en 1948, l'Association européenne des enseignants a pris une part fort active aux Journées européennes des Ecoles, notamment en Italie, en Belgique et en Suisse. En Suisse, elle en a la direction. Ses délégués siègent au sein des comités de tous les pays où nous comprenons des sections.

Les thèmes de dissertation pour 1960 traitent des rapports qu'il y a entre les études scientifiques et l'humanisme. Ils ont été proposés aux intéressés vers le milieu de février.

La Journée européenne des Ecoles, moyen d'entente et de compréhension entre les jeunes, instrument de paix et de concorde entre les nations, mérite à coup sûr d'être développée dans nos institutions scolaires.

G. P.

Publication des cours organisés par la Société suisse des maîtres de gymnastique, en avril 1960

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pendant les vacances de printemps :

Un cours pour la formation de chefs de camps et de chefs d'excursions pour la Suisse allemande et romande, à Bivio, du 5 au 9 avril avec entrée au cours le 4 avril au soir. Les participants doivent être de bons skieurs. Ils indiqueront sur leur formule d'inscription s'ils dirigent personnellement ou collaborent à la direction d'un camp.

Un cours de brevet I. S. du 5 au 12 avril à Davos.

Seuls les candidats ayant obtenu une qualification suffisante dans un cours préparatoire peuvent prendre part à ce cours. En outre, ils doivent être membres de la Société suisse des maîtres de gymnastique. L'examen pour l'obtention du brevet d'I. S., organisé par l'Interassociation pour le ski, a lieu à la fin du cours, soit du 12 au 14 avril.

Pour ce cours, l'inscription doit être envoyée à deux instances :

- à M. Max Reinmann, Seminar, Hofwil (Berne);
- au Secrétariat de l'I. A. S., Luisenstr. 20, Berne.

Remarques

Indemnités: 5 indemnités journalières de 8 fr., 5 indemnités de nuit de 5 fr. et le remboursement des frais de voyage du trajet le plus court du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Inscription: les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique, ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, Hofwil (Berne).

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Reinmann pour le samedi 12 mars. Tous les maîtres recevront une réponse jusqu'au 23 mars. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Pour la Commission technique de la S. S. M. G., le président : N. Yersin.